



Communiqué

Le 12 décembre 2012

IL FAUT EFFECTUER UNE MEILLEURE SURVEILLANCE DES SERVICES DE DIAGNOSTIC, SELON LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

(TORONTO) Selon les estimations du ministère de la Santé et des Soins de longue durée, environ 20 % des examens effectués dans des établissements de santé autonomes pourraient être inappropriés, mentionne le vérificateur général Jim McCarter dans son *Rapport annuel 2012*.

« L'Association canadienne des radiologistes, se faisant l'écho des estimations du Ministère, a souligné que près de 30 % des services de tomodensitographie et des autres procédures d'imagerie au Canada ne fournissent aucun renseignement utile ou sont inappropriés, a dit aujourd'hui M. McCarter après la publication du Rapport. Par ailleurs, dans environ la moitié des municipalités de l'Ontario, les patients pourraient être mal servis en ce qui concerne l'accès à des services locaux de diagnostic, notamment la radiologie et l'échographie. »

En Ontario, plus de 97 % des établissements de santé autonomes sont des sociétés à but lucratif, et le Ministère estime qu'environ la moitié de ces établissements appartiennent entièrement ou majoritairement à des médecins. Le Ministère est responsable de l'octroi de permis aux établissements ainsi que de leur financement et de la coordination des évaluations d'assurance de la qualité.

Le vérificateur général a notamment fait les constatations suivantes :

- Chaque établissement reçoit le même montant pour chaque type de service offert, quel que soit le nombre de services. Par conséquent, les grands établissements en milieu urbain bénéficient souvent d'économies d'échelle, puisque certains coûts, comme le loyer et les salaires du personnel de réception, n'augmentent pas en proportion du nombre de services offerts.
- Même si la moitié des établissements appartiennent entièrement ou majoritairement à des médecins, le Ministère n'a pas analysé les tendances des médecins à aiguiller les patients vers leur propre établissement. En outre, beaucoup de patients pensent qu'ils doivent se rendre à l'établissement désigné sur le formulaire d'aiguillage de leur médecin.
- Bien que le Ministère ait amélioré certains de ses processus depuis notre dernière vérification, seulement certains médecins de chaque établissement faisaient l'objet d'un examen de la part de l'Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario pour s'assurer qu'ils interprétaient correctement les images diagnostiques. Par ailleurs, environ 12 % des établissements n'avaient fait l'objet d'aucune évaluation au cours des cinq dernières années.

-30-

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Jim McCarter
Vérificateur général
(416) 327-1326

Christine Pedias
Communications
(416) 327-2336

Pour obtenir de plus amples renseignements et pour consulter l'intégralité du *Rapport annuel 2012*,
veuillez visiter le site www.auditor.on.ca